

RECOMMANDATION 18-08 : LISTE IUU AU TITRE DE 2020  
PROJET DE LISTE DES NAVIRES PRÉSUMÉS AVOIR EXERCÉ DES ACTIVITÉS DE PÊCHE IUU

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20040005	Non disponible	JAPON- observation d'un LL thonier dans la zone de la Convention, non inclus dans le Registre de navires ICCAT	24/08/2004	1788	Inconnu	Inconnu	BRAVO	AUCUNE INFO	T8AN3	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AT	
20040006	Non disponible	JAPON-Entreprise de cargo frigorifique a fourni des documents montrant que du thon congelé a été transbordé.	16/11/2004	PWG-122	Inconnu	Inconnu	OCEAN DIAMOND	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AT	
20040007	Non disponible	JAPON-Des communications entre navire de pêche et entreprise de cargo frigorifique ont indiqué que des espèces de thonidés ont été capturées dans l'Atlantique.	16/11/2004	PWG-122	Inconnu	Inconnu	MADURA 2	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	(P.T. PROVISIT)	Indonésie	AT	
20040008	Non disponible	JAPON-Des communications entre navire de pêche et entreprise de cargo frigorifique ont indiqué que des espèces de thonidés ont été capturées dans l'Atlantique	16/11/2004	PWG-122	Inconnu	Inconnu	MADURA 3	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	(P.T. PROVISIT)	Indonésie		
20050001	Non disponible	BRÉSIL -Pêche dans les eaux brésiliennes sans licence	03/08/2005	1615	Inconnu	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	SOUTHERN STAR 136	HSIANG CHANG	AUCUNE INFO	KUO JENG MARINE SERVICES LIMITED	PORT OF SPAIN TRINIDAD & TOBAGO	AT	

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20060001	Non disponible	AFRIQUE DU SUD-Navires ne disposant pas de VMS, soupçonnés de ne pas être titulaires de licence de pêche de thonidés et d'effectuer de possibles transbordements en mer	23/10/2006	2431	Inconnu	Inconnu	BIGEYE	AUCUNE INFO	FN 003883	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	Inconnue	
20060002	Non disponible	AFRIQUE DU SUD-Navires ne disposant pas de VMS, soupçonnés de ne pas être titulaires de licence de pêche de thonidés et d'effectuer de possibles transbordements en mer	23/10/2006	2431	Inconnu	Inconnu	MARIA	AUCUNE INFO	FN 003882	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	Inconnue	
20060003	7302548	UE: Navire présumé avoir mené des activités de pêche IUU dans la zone de la Convention ICCAT, observé à proximité du port de Shidao (CNSHD)	13/06/2019	E19-05088	Mongolie	Panama	ZHI MING	GOLDEN LAKE NON 101 GLORIA	JVAW7	INTERA COMPAGNY S.A.	Suite 1203, 12th Floor, Ocean Business Plaza Building, Calle Aguilino de la Guardia y Calle 47 Este, Panama City, Panama		LL
20060004	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée	16/10/2006	2259	Inconnu	Panama	MELILLA NO. 103	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
		pendant la saison de fermeture.											
20060005	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Panama	MELILLA NO. 101	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060007	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Panama	LILA NO. 10	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060008	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	No. 2 CHOYU	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060009	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	ACROS NO. 3	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060010	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	ACROS NO. 2	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20060011	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	No. 3 CHOYU	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060012	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	ORIENTE No.7 7	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20080001	Non disponible (figurait préalablement dans le Registre ICCAT sous le n° AT000GUI 000002)	Japon- thon rouge capturé et exporté sans quota	14/11/2008	COC-311/08 et Circulaire 767 / 10	Inconnu	Rép. de Guinée	DANIAA	CARLOS	3X07QMC	ALPHA CAMARA (compagnie guinéenne)	AUCUNE INFO	ATL-E ou MED.	LL
20080004	Non disponible (Numéro de Registre ICCAT précédent AT000LIB 00039)	Information du Président de l'ICCAT	27/06/2008	1226	Inconnu	Libye (auparavant britannique)	SHARON 1	MANARA 1 (auparavant POSEIDON)	AUCUNE INFO	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	MEDI	PS
20080005	Non disponible (Numéro de Registre ICCAT précédent AT000LIB 00041)	Information du Président de l'ICCAT	27/06/2008	1226	Inconnu	Libye (avant : Ile de Man)	GALA I	MANARA II (auparavant ROAGAN)	AUCUNE INFO	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	MEDI	PS

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20090001	7826233	CTOI. Infraction aux Résolutions 02/04, 02/05 et 03/05 de la CTOI	13/04/2009	E09-1304	Panama	Guinée équatoriale	XING HAI FENG	OCEAN LION	3FHW5	Ocean Lion Shipping SA	Panama City, Panama	IN	
20090002	Non disponible	CTOI Infraction à la Résolution 07/02 de la CTOI	13/04/2009	E09-1304	Inconnu	Géorgie	YU MAAN WON	Aucune info	Aucune info	Aucune info	Aucune info	IN	
20090003	Non disponible	CTOI Infraction à la Résolution 07/02 de la CTOI	13/04/2009	E09-1304	Inconnu	Inconnu	GUNUAR MELYAN 21	Aucune info	Aucune info	Aucune info	Aucune info	IN	
20100004	Non disponible	CTOI Infraction à la Résolution 09/03 de la CTOI	07/07/2010	E10-2860	Inconnu	Malaisie	HOOM XIANG II			Hoom Xiang Industries Sdn. Bhd.	Malaysian International Tuna Port, 11960 Batu Maung Pulau, Pinang		
20110003	M-00545	IATTC// WCPFC: Pêchait en haute mer dans la zone de la Convention de la WCPFC sans figurer sur le Registre de navires de pêche de la WCPFC (CMM 2007-03-para 3a).	30/08/2011 09/03/2016	E11-5762 E16-02093/16	Inconnu	Géorgie	Neptune		4LOG	Space Energy Enterprises Co. Ltd.		Océan Pacifique	LL
20110011		IATTC	30/08/2011	E11-5762	Inconnu	Indonésie	Bhaskara No. 10	Bhaskara No. 10				Océan Pacifique	LL
20110012		IATTC	30/08/2011	E11-5762	Inconnu	Indonésie	Bhaskara No.9	Bhaskara No. 9				Océan Pacifique	LL
20110013		IATTC	30/08/2011	E11-5762	Inconnu	Belize	Camelot					Océan Pacifique	LL

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20110014	7825215	IATTC    Les États-Unis demandent que le projet de liste des navires IUU de l'ICCAT pour le Chia Hao n°66 soit mis à jour pour refléter le numéro OMI du navire (7825215), son nouveau nom (Sage) et son nouvel État de pavillon (Gambie)	30/08/2011	E11-5762	Gambie	Seychelles (Belize)	Sage	Chia Hao No. 66 (Chi Fuw No. 6)	C5J82 (V3IN2)	Song Maw Fishery S.A.	Calle 78E Casa No. 30 Loma Alegre, San Francisco, Panama	Océan Pacifique	LL
20130001	7355662	WCPFC: Ce navire n'a pas de nationalité et pêchait des espèces couvertes par la Convention de la WCPFC dans la zone de la Convention (CMM 2007-03, para 3h).	09/03/2016	E16-02093	Inconnu	Géorgie	Fu Lien n° 1		4LIN2	Fu Lien Fishery Co., Georgia			
20130002		WCPFC: pêchait dans la ZEE de la Rép. des îles Marshall sans permission et en enfreignant le droit et les réglementations de la Rép. des îles Marshall. (CMM 2007-03, para 3b)	14/03/2013	E13-1532	Inconnu	Taipei chinois	Yu Fong 168**		BJ4786	M. Jang Faa Sheng (Taipei chinois)	Chang Lin Pao-Chun; 161 Sanmin Rd., Liouciu Township, Pingtung County 929, Chinese Taipei		
20130003		CTOI Infraction à la Résolution 07/02 de la CTOI	04/06/2013	E13-4010	Inconnu	Inconnu	Fu Hsiang Fa No. 21*		OTS 024 or OTS 089	Inconnu			
20130004		CTOI Infraction à la Résolution 07/02 de la CTOI	04/06/2013	E13-4010	Inconnu	Belize	Full Rich		HMEK3	Noel International LTD			

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20130005		IATTC	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Cambodge	Dragon III			Reino De Mar S.A	125 metros al Oeste de Sardimar cocal de Puntarenas Puntarenas Costa Rica	Océan Pacifique	LL
20130006		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Panamá	Goidau Ruey No. 1	Goidau Ruey 1	HO-2508	Goidau Ruey Industrial, S.A	1 Fl, No. 101 Ta-She Road Ta She Hsiang Kaohsiung Taipei chinois	Océan Pacifique	LL
20130007		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Inconnu	Jyi Lih 88					Océan Pacifique	LL
20130008		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Belize	Orca	Orca				Océan Pacifique	LL
20130009		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Belize	Reymar 6	Reymar 6				Océan Pacifique	LL
20130010		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Belize	Ta Fu 1					Océan Pacifique	LL
20130011		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Belize, (Costa Rica)	Tching Ye No. 6	El Diria I	V3GN	Bluefin S.A.	Costado Este de UCR Barrio El Cocal Puntarenas Costa Rica	Océan Pacifique	LL
20130012	8994295	CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Belize	Wen Teng No. 688	Mahkoia Abadi No. 196	V3TK4		No. 32 Hai Shan 4th Road Hsiao Kang District Kaohsiung Taipei chinois	Océan Pacifique	LL

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20130013		ICCAT (Uruguay)	25/11/2013	COC-303/2013 Annexe 4; rapport plénières de la Commission 2013	Indonésie	Inconnu	Samudera Pasifik No. 18	Kawil No. 03; Lady VI-T-III	YGGY	Bali Ocean Anugrah Linger IndonesiaPT	JL. Ikan Tuna Raya Barat IV, Pel. Benoa-Denpasar	N Atl	LL dérivante
20150001	Non applicable	CTOI Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	ANEKA 228		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150002	Non applicable	CTOI Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	ANEKA 228; KM.		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150003	Non applicable	CTOI Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	CHI TONG		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150004	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA 18		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150005	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO 01		Aucune info	Inconnu	Inconnu		



<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20150006	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 02		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150007	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 06		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150008	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 08		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150009	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 09		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150010	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 11		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150011	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 13		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20150012	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 17		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150013	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 20		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150014	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 21*		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150015	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 23		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150016	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 26		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150017	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 30		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20150018	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Malaisie	HOOM XIANG 101		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150019	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Malaisie	HOOM XIANG 103		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150020	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Malaisie	HOOM XIANG 105		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150021	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	KIM SENG DENG 3		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150022	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	KUANG HSING 127		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150023	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	KUANG HSING 196		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20150024	7322897	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI    Rapport de la Commission CCAMLR (para. 8.20): Observation 57 (26 février 2015)	06/08/2015	E15-07643	Guinée équatoriale	-Saint Vincent et les Grenadines (radié fév. 2016); - Inconnu	ASIAN WARRIOR	Kunlun; Taishan; Chang Bai; Hongshui; Huang He 22; Sima Qian; Baru 22; Corvus; Galaxy; Ina Maka; Black Moon; Red Moon; Eolo; Thule; Magnus; Dorita	3CAG    J8B5336	High Mountain Overseas S.A. (Stanley Management Inc; Rep Line Ventures S.A. Rajan Corporation; Meteora Development Inc.; Vidal Armadores S.A.; Navalmar S.A.)	Inconnu		
20150025	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	MAAN YIH HSING		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150026	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SAMUDERA PERKASA 11		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150027	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SAMUDERA PERKASA 12		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150028	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SHUEN SIANG		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150029	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SIN SHUN FA 6		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150030	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SIN SHUN FA 67		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20150031	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SIN SHUN FA 8		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150032	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SIN SHUN FA 9		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150033	9319856	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI   CCAMLR : Hauling 58.4.1H (06 Jan 2015)	06/08/2015	E15-07643	Mauritanie	Guinée équatoriale	Pescacisne 1, Pescacisne 2	Zemour 1; Kadei; Songhua; Yunnan; Nihewan; Huiquan; Wutaishan Anhui 44; Yangzi Hua 44; Trosky; Paloma V	3CAF    9LU2119	Eastern Holdings (Eastern Holdings; Omunkete Fishing Pty Ltd; Mabenal S.A.)	Inconnu		
20150034	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 168		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150035	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 18		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150036	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 188		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150037	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 189		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150038	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 286		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150039	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 67		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150040	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 888		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20150041	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	TIAN LUNG NO.12		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150042	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	Abundant 12	YI HONG 106	CPA 202	Huang Jia Yi/Mendez Francisco Delos Reyes	C/O Room 18-E Road Lin Ya District Kaohsiung; Chinese Taipei		
20150043	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	Abundant 9	YI HONG 116	CPA222	Huang Jia Yi /Pan Chao Maon	C/O Room 18-E Road Lin Ya District Kaohsiung; Chinese Taipei		
20150044	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	Abundant 3	YI HONG 16	CPA 201	Huang Jia Yi Huang Wen Hsin	C/O Room 18-E Road Lin Ya District Kaohsiung; Chinese Taipei		
20150045	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	YI HONG 3		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150046	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	Abundant 1	YI HONG 6	CPA 226	Huang Jia Yi /Hatto Daroi	C/O Room 18-E Road Lin Ya District Kaohsiung; Chinese Taipei		
20150047	9042001	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI    Rapport de la Commission CCAMLR (para. 8.4): Fishing 58.4.1H (12 janv 2015)	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Guinée équatoriale	ATLANTIC WIND	Zemour 2; Luampa; Yongding; Jiangfeng; Chengdu; Shaanxi Henan 33;	3CAE    5IM813	High Mountain Overseas S.A	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
								Xiong Nu Baru 33; Draco I; Liberty; Chilbo San 33; Hammer; Seo Yang No. 88; Carran					
20150048	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	YU FONG 168**		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20160001	n.a	Sénégal/ ICCAT	25/02/2016	E16-01726	Inconnu	Liberia, Indonésie	New Bai I No. 168	Samudera	YGMY	Shin Pao K ONG Winnie Tsengi	Inconnu	AT	
20170013	Non applicable	CTOI	15/07/2017	E17-09210	Inconnu	Inconnu	ABUNDANT 6	YI HONG 86	CPA 221	Huang Jia Yi / Huang Wen Hsin	C/O Room 18-E, Tze Wei No. 8 6 Th Road Lin Ya District Kaoshiung; Chinese Taipei		
20170014	Non applicable	CTOI	15/07/2017	E17-09210	Inconnu	Inconnu	SHENG JI QUN 3		CPA 311	Chang Lin / Mr. Chen, Chen-Tsai	Pao-Chun No. 161, Kaoshiung; Chinese Taipei		
20170015	Non applicable	CTOI Rapport 2017-CoC14-07    Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	15/07/2017	E17-09210	Inconnu	Inconnu	SHUN LAI	HSIN JYI WANG NO.6	CPA 514	Lee Cheng Chung / Mr. Sun Han Min	5 Tze Wei Road, Kaoshiung; Chinese Taipei		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20170016	Non applicable	CTOI Rapport 2017-CoC14-07    Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	15/07/2017	E17-09210	Inconnu	Inconnu	YUTUNA 3	HUNG SHENG NO. 166	CPA 212	Yen Shih Hsiung / Mr. Lee, Shih-Yuan	No. 3 Tze Wei Forth Road, Kaohsiung; Chinese Taipei		
20170017	Non applicable	CTOI Rapport 2017-CoC14-07    Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	15/07/2017	E17-09210	Inconnu	Inconnu	YUTUNA NO. 1		CPA 302	Tseng Min Tsai / Mr. Yen Shih-Shiung	No. 3 Tze Wei Forth Road, Kaohsiung; Chinese Taipei		
20180001	7637527	CTOI Circulaire 2018-015    Infraction à la Résolution 17/03 de la CTOI	06/06/2018	E18-05503	Honduras	Inconnu	WISDOM SEA REEFER		HQXQ4	Wisdom Sea Refer Line S.A. / Claudia E. Ramos Cerrato; Virgin Fishing Company / Myo Thant			
20180002		CTOI Circulaire 2018-015    Infraction à la Résolution 17/03 de la CTOI	06/06/2018	E18-05503	Somalie	Djibouti ; Thaïlande	MARWAN 1	AL WESAM 4; CHAICHANA CHOKE 8	Inconnu (HSN5721)	Somlink Fisheries Investment (Marine Renown SARL)	Inconnu		
20180003		CTOI Circulaire 2018-015    Infraction à la Résolution 17/03 de la CTOI	06/06/2018	E18-05503	Inconnu	Djibouti ; Thaïlande	AL WESAM 5	CHAINAVEE 54	Inconnu (HSN5447)	Inconnu / (Marine Renown SARL)	Inconnu		
20180004	8692342	Circulaire 2018-015    Infraction à la Résolution 17/03 de la CTOI	06/06/2018	E18-05503	Cameroun	Djibouti ; Thaïlande	SEA VIEW	AL WESAM 2; CHAINAVEE 55	Inconnu (HSB3852)	Inconnu / (Marine Renown SARL)	Inconnu		



Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20180005	8692354	Circulaire 2018-015    Infraction à la Résolution 17/03 de la CTOI	06/06/2018	E18-05503	Cameroun	Djibouti ; Thaïlande	SEA WIND	AL WESAM 1; SUPPHERMN AVEE 21	Inconnu (HSN5282)	Inconnu / (Marine Renown SARL)	Inconnu		
201900001	Non disponible	CTOI : Pratique de la pêche ou d'activités liées à la pêche dans les eaux d'un État côtier sans autorisation ou permission	17/09/2019	E19-08760	Inconnu	Djibouti	CHOTCHAINA VEE 35		Inconnu	Green Laurel International SARL / Capitaine: M. Prawit Kerdsuwan			
20190002	7330399	SEAFO (2017): Vu à Yongon le 6 février 2020 ; -pêchant dans la zone 47 de la FAO en 2016. Enquête ouverte par l'Autorité équatorienne des pêches	24/09/2019	E19-09119	Inconnu	-Ilégalement Bolivie ; - (Bolivie, 04/2014) ; - (Sao Tome et Principe, 01/2014) ; -- (Inconnu, 06/2013);- (Afrique du Sud, 04/1998) ; - (Canada, 11/1973)	Cobija	Cape Flower (Cape Wrath)	CPB3000	Inconnu (Express Financial Ventures Group Inc.)			
20190003	7036345	CCAMLR: Rapport de la Commission (paragr. 8.20): Observation 58.4.2 (23 janvier 2004)	02/10/2019	E19-09454	Inconnu	Inconnu	Amorinn	Iceberg II; Lome; Noemi	5VAN9	Seric Business S.A. / Infitco Ltd (Ocean Star Maritime Co.)			
20190004	7236634	CCAMLR: Rapport de la Commission (paragr. 3.49): Appui fourni à des navires IUU (3 mars 2016)	02/10/2019	E19-09454	Inconnu	Inconnu	Antony	Urgora; Atlantic Oji Maru No. 33; Oji Maru No. 33	PQMG	World Ocean Fishing SL (Urgora S de RL; Atlantic Pez)			

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20190005	9037537	CCAMLR: Rapport de la Commission (para.10.52-10.53): Observation 57 (14 février 2014)	02/10/2019	E19-09454	Tanzanie, République de	Nigeria, Mongolie, Togo, Sierra Leone	Baroon	Lana; Zeus; Triton I	51M376	Vero Shipping Corporation (Vero Shipping Corporation; Punta Brava Fishing SA.)			
20190006	6622642	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 9.11): Observation 58.4.3b (8 février 2008)	02/10/2019	E19-09454	Inconnu	Inconnu	Challenge	Perseverance; Mila	H05381	Advantage Company S.A.; (Vidal Armadores S.A.; Prion Ltd)			
20190007	7020126	Rapport de la Commission CCAMLR (para.10.52-10.53): Ravitaillement de navires IUU 51 (9 février 2007)	02/10/2019	E19-09454	Nigeria	Inconnu	Good Hope	Toto; Sea Ranger V	5NMU	Port Plus Ltd (Sharks Investments AVV)			
20190008	6607666	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 9.11): Pêche 58.4.3b (20 janvier 2009)    SEAFO (2012)	02/10/2019	E19-09454	Inconnu	Inconnu	Jinzhang	Hai Lung; Yele; Ray; Kily; Constant; Tropic; Isla Graciosa	PQBT	Belfast Global S.A.; (Vidal Armadores S.A.; Nalanza S.A.; Arniston Fish Processors Pty Ltd.)			
20190009	7322926	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 8.3): Pêche 57 (29 juillet 2005)	02/10/2019	E19-09454	Inconnu	Inconnu	Heavy Sea	Duero; Julius; Keta; Sherpa Uno	3ENF8	Barroso Fish S.A. (Meteora Shipping Inc.; Meteroros Shipping; Muner S.A.; C & S Fisheries S.A.)			
20190010	7905443	Rapport de la Commission CCAMLR (para.9.1& 9.9): Observation 58.4.1 (15 février 2011)	02/10/2019	E19-09454	Iran, République islamique d'	Inconnu	Koosha 4	EGUZKIA	9BQK	Pars Paya Seyd Industrial Fish			

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20190011	7388267	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 8.20): Observation 58.4.3b (25 janvier 2007)	02/10/2019	E19-09454	Inconnu	Inconnu	Limpopo	Ross; Alos; Lena; Cap George; Conbaroya; Tercero	Inconnu	Alos Company Ghana Ltd (Lena Enterprises Ltd; Grupo Oya Perez (Kang Brothers))			
20190012	8808903	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 3.49): Appui fourni à des navires IUU (3 mars 2016)	02/10/2019	E19-09454	Angola	Inconnu	Northern Warrior	Millennium; Sip 3	PJSA	Orkiz Agro-Pecuaria, Pescal, Transportes E Comercio Geral, Limitada (South Atlantic Fishing NV; Snoek Wholesalers; Areapesca SA.; SIP)			
20190013	5062479	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 8.20): Observé, arraisonné 57 (22 avril 2015)	02/10/2019	E19-09454	Inconnu	Inconnu	Perlon	Cherne; Bigaro; Hoking; Sargo; Lugalpesca	5NTV21	Americagalaica S.A. (Americagalaica S.A.; Jose Lorenzo SL.; Vakin S.A.)			
20190014	7424891	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 10.52-10.53): Pêche 58.4.4b (10 nov 2006)	02/10/2019	E19-09454	Gambie	Apatride	Sea Urchin	Aldabra; Omoa I	5VAA2	Farway Shipping (Cecibell Securities)			
20190015	8514772	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 3.49): Observé dans la zone 57 (6 avril 2017)	02/10/2019	E19-09454	Togo	Inconnu	STS-50	Ayda; Sea Breeze; Andrey Dolgov; Std No. 2; Sun Tai No. 2; Shinsei Maru No. 2	5VDR2	Marine Fisheries Corp. Co. Ltd (Red Star Co. Ltd; STD Fisheries Co. Ltd.; Sun Tai International Fishing Corp.; Taiyo A & F Co. Ltd.; Taiyo Susan; Taiyo Namibia; Maruha Corporation)			

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
<u>20200001</u>	7306570	SEAF0    NAFO: navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO (Navire inscrit sur la liste des navires IUU de la CPANE); Dernière position connue : Port de Gibraltar (31 mars 2009). Position actuelle non connue.	28/02/2020	10	Inconnu	Panama, St Kitts et Nevis	ALBORAN II	WHITE ENTERPRISE	Inconnu	Inconnu	Inconnu		
<u>20200002</u>	8604668	SEAF0 : Vu pour la dernière fois dans la zone de réglementation de la CPANE (29 oct. 2007)    OPANO : navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de l'OPANO (navire inscrit sur la liste IUU de la CPANE); dernière position connue : St. Eugenia de Ribeira, Espagne (5 mars 2009).	28/02/2020	32	Inconnu	Panama; Seychelles	EROS DOS	FURABOLOS	Inconnu (HO-5115; S7KC)	Inconnu	Inconnu		
<u>20200003</u>	6719419	SEAF0, La Corogne, Espagne (septembre 2007)    OPANO : navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de l'OPANO (navire inscrit sur la liste IUU de la CPANE); dernière position connue : La Corogne, Espagne (septembre 2007).	28/02/2020	54	Inconnu	Sierra Leone; Panama	GORILERO	GRAN SOL	Inconnu (9LYF36; H03738)	Inconnu	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
<u>20200004</u>	7332218	SEAF0 : océan Indien (2007), position actuelle: Inconnue    NAFO: navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO (Navire inscrit sur la liste des navires IUU de la CPANE); Dernière position connue : océan Indien (2007).	28/02/2020	63	Inconnu	Panama	IANNIS I		H03374	Inconnu	Inconnu		
<u>20200005</u>	7325746	<b>SEAF0 (inclus en 2017) provenant de</b> NAFO (navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO) <b>et de</b> liste des navires IUU de la CPANE; Dernière position connue : NEAFC RA (29 octobre 2007))	28/02/2020	<b>29</b>	<b>Guinée Conakry</b>	[...]	LABIKO	Claude Monier; <b>Maine</b>	Inconnu <b>(3XL2)</b>	Inconnu	Inconnu		
<u>20200006</u>	7385174	<b>SEAF0</b>    NAFO: navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO (Navire inscrit sur la liste des navires IUU de la CPANE; Dernière position connue : Aveiro, Portugal (depuis 2005))	28/02/2020	94	Inconnu	Togo	MURTOSA		Inconnu (ZDBLI)	Inconnu (Aveiro, Portugal, depuis 2005)	Inconnu		
<u>20200007</u>	7645237	CTOI (date de la première inscription: déc. 2019)    <b>NEAFC</b>	28/02/2020	95	Ukraine	Inconnu	NEFELIN		Inconnu	Inconnu	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
<u>20200008</u>	7816472	CTOI (date de la première inscription: déc. 2019)    <b>NEAFC</b>	28/02/2020	104	Belize	Inconnu	OKAPI MARTA		Inconnu	Inconnu	Inconnu		
<u>20200009</u>	7321374	<del>SEAF0</del>    NAFO: navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO (Navire inscrit sur la liste des navires IUU de la CPANE; Dernière position connue : Tema, Ghana (sept. 2011))	28/02/2020	136	Inconnu	Ghana; Panama; Maroc	TRINITY	ENXEMBRE; YUCATAN BASIN; FONTENOVA ; JAWHARA	Inconnu (3EGV5; V3XB; H02933)	Inconnu	Inconnu		
<u>20200010</u>	8665193 (Ancien numéro de registre de l'ICCAT: AT000VUT 00017; radié le 9 février 2016)	ÉTATS-UNIS : Observation d'un LL thonier dans la zone de la Convention, non inclus sur le Registre de navires ICCAT ; pavillon non valide. Communiqué par radio, le navire a déclaré que son but était de pêcher.	19/05/2020	E20-04294	Inconnu	Vanuatu (2016) / Bolivie (2012)	Ocean Star n°2	Wang FA (2006-2012)	YJRU6	Ming Shun Fishery Co LTD	Port Vila, Vanuatu	ATL	LL thonier
<u>20200011</u>	8529533 (Ancien numéro de registre de l'ICCAT: AT000SEN 00031)	ÉTATS-UNIS : Les garde-côtes américains ont observé environ 250 ailerons de requins attachés à des cordages sur les ponts du navire.	14/09/2020	E20-08757	Sénégal	Inconnu	Mario 11	Inconnu	6WMR	HSIN FEI Trading Investment Co. Ltd		ATL	LL
<u>20200012</u>	4000354 (cf. <a href="http://uvic.olombia.org/#">http://uvic.olombia.org/#</a> )	UE : soupçonne que ce navire, sans nationalité, pourrait exercer des activités de pêche dans la Zone de la Convention de l'ICCAT	28/05/2020	E20-04634	Inconnu	Tanzanie	Haleluya		5IM615	Imanely SAS / NIT: 900076756 / N° de registre: 21591712 / État: Actif / pays: Colombie	Barrio Bosque Transversa 152, No 21A-62, Cartagena de Indias, Colombie		LL

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
		Selon Environmental Justice Foundation (EJF), ce navire battrait ou aurait battu pavillon tanzanien (cf. Doc. COC-312/2020)								M. Chin Tien Chen / n° ID: 3264069 / Taipei chinois			

(\*) Aucune information de la CTOI sur la question de savoir si les deux navires FU HSIANG FA N° 21 (N° de série 20130003 et 20150014) sont les mêmes navires.

(\*\*) Le navire portant le nom *Yu Fong 168* figure sur la liste IUU de la WCPFC depuis le 11 décembre 2009 (n° de série 20130002). Il figure également sur la liste IUU de la CTOI depuis le 21 juin 2019, comme communiqué le 17/09/2019 (E19-08760) (n° de série 20150048).

Voir page 25 pour l'explication concernant les 9 navires IUU sur les 39 navires IUU ayant fait initialement l'objet d'un recoupement de listes avec la liste de la CTOI surlignés en jaune aux pages 20-38 du PWG-405A.

NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE LISTE IUU DE 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre du paragraphe 11 de la Rec. 18-08  
Incorporation intersessions de listes de navires IUU d'autres ORGP

Les neuf ORGP et leur liste de navires IUU, envisagées par la Rec. 18-08 sont :

- Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC): <https://www.wcpfc.int/doc/wcpfc-iuu-vessel-list> (n=3 navires IUU, mise à jour le 8 mai 2020, y compris des informations supplémentaires sur le capitaine du *Yu Fong 168*).
- Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC): <https://www.iattc.org/VesselRegister/IUU.aspx> (n=16 navires IUU; adoptée le 26 juillet 2019 par la Commission lors de sa 94e réunion).
- Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) : [https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/vessel\\_lists/IUU%20lists/IO TC\\_IUU\\_Vessels\\_List\\_20200228\\_EF.pdf](https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/vessel_lists/IUU%20lists/IO TC_IUU_Vessels_List_20200228_EF.pdf) (n= 156 navires IUU; mise à jour le 28 février 2020).
- Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR): <https://www.ccamlr.org/en/compliance/illegal-unreported-and-unregulated-iuu-fishing>; Uniquement la liste IUU des parties non contractantes (n= 16 navires IUU; mise à jour le 24 août 2020): <https://www.ccamlr.org/en/compliance/non-contracting-party-iuu-list>.
- Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) [https://www.ccsbt.org/sites/default/files/userfiles/file/docs\\_english/CCSBT\\_IUU\\_Vessel\\_List.pdf](https://www.ccsbt.org/sites/default/files/userfiles/file/docs_english/CCSBT_IUU_Vessel_List.pdf); (n= 116 navires IUU ; mise à jour le 26 février 2020)
- Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) <http://www.fao.org/gfcm/data/iuu-vessel-list> (n= 65 navires IUU ; adoptée lors de la quarante-troisième session de la Commission (4-8 nov. 2019),
- Organisation des pêches de l'Atlantique Nord (NAFO) <https://www.nafo.int/Fisheries/IUU> (n= 7 navires IUU; mise à jour pour la dernière fois en octobre 2018)
- Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC) : <https://www.neafc.org/mcs/iuu/alist> (n=154 navires IUU; adoptée le 6 septembre 2020 conformément à l'article 44.6).
- Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE) <http://www.seafo.org/Management/IUU> (n= 8 navires IUU; mise à jour le 6 février 2020)

Note : Des photos de certains des navires IUU inscrits peuvent être trouvées sur les sites web de ces neuf ORGP.



**Résumé des listes des navires IUU de 2020 qui ont fait l'objet d'une inscription par recoupement et mises à jour**

<i>Les neuf ORGP</i>	<i>Incorporation à la liste IUU de ICCAT</i>	<i>Radiation de la liste IUU de l'ICCAT</i>	<i>Changements apportés à la liste IUU de l'ICCAT à partir d'autres listes ou suite à de nouvelles informations communiquées par les CPC</i>	<i>Aucun changement</i>	<i>Total</i>
<b>Total</b>	<b><u>12</u></b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>87</b>	<b><u>127</u></b>

Sur les 39 navires IUU ayant fait l'objet d'un recoupement de listes avec la liste de la CTOI surlignés en jaune (pages 20 à 38 du PWG-405A), seuls 9 sont conservés comme ayant fait l'objet d'une vérification croisée avec les ORGP énumérées dans la note de bas de page de la Rec. 18-08, paragraphe 11. Ces 9 navires IUU sont conservés suite à la proposition des États-Unis (voir la circulaire n° 7726/20 du 11 novembre 2020) comme étant soumis à une vérification croisée avec les ORGP énumérées dans la note de bas de page de la Rec. 18-08, paragraphe 11.

**INFORMATIONS POUR LA LISTE DES NAVIRES IUU DE L'ICCAT EN 2020**  
(concernant les trois navires inclus par l'ICCAT et autres nouvelles informations)

Le 19 mai 2020, les États-Unis ont informé le Secrétariat que, en vertu du paragraphe 2 de la Rec. 18-08, les États-Unis souhaitent alerter le Secrétariat de la possibilité qu'un LL thonier, non inscrit au registre de l'ICCAT des navires et sans pavillon valide, ait été vu dans la zone de la Convention de l'ICCAT. Contacté par radio, le navire a déclaré que son but était de pêcher. Le navire concerné par ce signalement est censé être enregistré comme suit :

- Nom : OCEAN STAR NO.2
- OMI : 8665193
- IRCS : YJRU6
- Pavillon antérieur : Vanuatu (jusqu'en février 2016) / Bolivie (jusqu'en 2012)
- Armateur enregistré : Ming Shun Fishery Co LTD.

Les États-Unis ont fait savoir qu'ils avaient recueilli des preuves indiquant que ce navire avait exercé des activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU) dans la zone de la Convention ICCAT en 2020. L'activité IUU présumée répond aux éléments suivants de la Rec. 18-08 :

- a. Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.
- b. Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention et l'État du pavillon du navire est dépourvu d'un quota, d'une limite de capture ou d'une allocation d'effort établis en vertu des mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT.
- c. Sont sans nationalité et capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.

Le pavillon du navire est indéterminé, et le navire est présumé être sans nationalité.

Le 14 septembre 2020, les États-Unis ont informé le Secrétariat que, en vertu du paragraphe 2 de la Rec. 18-08, les États-Unis souhaitent alerter le Secrétariat de la possibilité qu'un LL figurant dans le registre des navires de l'ICCAT sous le numéro AT000SEN00031 (le Sénégal étant l'Etat de pavillon), ait été vu par les garde-côtes américains dans la zone de la Convention de l'ICCAT. Contacté par radio, le navire a déclaré que son but était de pêcher. Le navire concerné par ce signalement est censé être enregistré comme suit :

- Nom : MARIO NO 11
- OMI : 8529533
- IRCS : 6WMR
- Pavillon actuel : Sénégal

- Armateur enregistré: HSIN FEI Trading Investment Co. Ltd (Dakar, Sénégal).

Le 6 mai 2020, à 15h15-Z, le navire patrouilleur de la garde-côtière américaine a repéré le navire de pêche *MARIO N° 11* (OMI 8529533) à la position 24° 28.0 N 063° 40.0W, située en haute mer dans la zone de la Convention de l'ICCAT. Le navire patrouilleur de la garde-côtière américaine a pris contact avec le FV *MARIO N° 11* par radio VHF mais, en raison de la barrière linguistique, n'a pas pu obtenir d'informations pertinentes. Une personne à bord du FV *MARIO N° 11* a saisi un thon congelé, indiquant que le navire était en train de pêcher. Le navire patrouilleur de la garde-côtière a observé 16 personnes sur le pont du navire de pêche *MARIO N° 11* et environ 250 ailerons de requin, qui étaient attachés à des cordages sur les ponts du navire.

En raison de la quantité d'ailerons de requins observés, et compte tenu des positions prises auparavant par le Sénégal en faveur de l'interdiction du prélèvement des ailerons de requins en mer, les informations sur l'observation de ce navire sont fournies pour soutenir l'inspection et le contrôle de l'application, en particulier de la *Recommandation de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT* [Rec. 04-10].

Le 28 mai 2020, *Environmental Justice Foundation* (EJF) a communiqué, en vertu des dispositions de la Rec. 08-09 (COC-312/2020), l'alerte d'activités de pêche IUU potentielles d'un ancien navire de pêche tanzanien et fait part de ses soupçons que ce navire, actuellement apatride, pourrait exercer des activités de pêche dans la zone de la Convention de l'ICCAT :

- Nom : *Haleluya*
- N° de registre national (Tanzanie): 40035 (Tanzanie) et 400354 en vertu du Registre colombien des bateaux de pêche, *Haleluya*. Détails sur le navire, consulté le 14 avril 2020, <http://uvicolumbia.org/sandbox/vessels/181/details>; <http://uvicolumbia.org/#>;
- Marquage externe: CP-050284-A
- IRCS : 5IM615
- Pavillon actuel : Apatride
- Pavillon antérieur : Tanzanie
- Armateur enregistré : Imanely SAS ; NIT : 900076756 ; n° d'enregistrement : 21591712 ; état : actif ; Pays : Colombie || M. Chin Tien Chen ; n°ID : 3264069 ; Pays : Taipei chinois.

Le 25 septembre 2020, dans sa notification, l'Union européenne (UE) rappelait les informations disponibles dans le document de l'ICCAT n° COC-307 /2019, à savoir que le navire est un LL battant pavillon tanzanien qui capture des espèces couvertes par l'ICCAT et opère à la fois dans les eaux colombiennes et dans les eaux d'autres pays.

Dans son formulaire de déclaration des activités IUU à l'ICCAT, l'UE soupçonne que ce LL a pêché des thonidés et des espèces apparentées dans la zone de la Convention de l'ICCAT sans être inscrit sur la liste pertinente de l'ICCAT des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces apparentées dans la zone de la Convention de l'ICCAT (Rec. 18-08, paragraphe 1.a et Rec.13-13, paragraphe 1)

L'UE a rappelé que les informations fournies par la Colombie à la page 6 du document COC\_307/2019 indiquent que ce navire est un LL de 24,5 mètres battant pavillon tanzanien qui capture des espèces couvertes par l'ICCAT et opère à la fois dans les eaux colombiennes et dans les eaux d'autres pays. Selon les mêmes informations, le navire a été autorisé à pêcher des thonidés et d'autres poissons dans les eaux colombiennes au moins jusqu'au 26 juillet 2020.

**Documents étayant l'inscription potentielle de trois navires sur la liste IUU de l'ICCAT**

**Navire OCEAN STAR NO.2**

**INFORMATIONS SUR DES ALLÉGATIONS D'ACTIVITÉS IUU - REC. 18-08 : NOTIFICATION DES ETATS-UNIS RELATIVE À L'INCLUSION DANS LE PROJET DE LISTE IUU D'UN NAVIRE PRÉSUMÉ APATRIDE**

Correspondance du Chef de la délégation des Etats-Unis auprès de l'ICCAT [ICCAT Entrada E20-04293 du 19/05/2020] diffusée dans la circulaire ICCAT # 3326/ 2020 (21 mai 2020)



UNITED STATES DEPARTMENT OF COMMERCE  
National Oceanic and Atmospheric Administration  
NATIONAL MARINE FISHERIES SERVICE  
Silver Spring, MD 20910

18 mai 2020  
M. Camille Jean Pierre Manel  
Secrétaire exécutif  
Commission internationale pour la  
conservation des thonidés de l'Atlantique  
c/ Corazón de María 8, 6<sup>e</sup> étage  
28002 Madrid (Espagne)

**Objet : Notification des Etats-Unis relative à l'inclusion dans le projet de liste IUU d'un navire présumé apatride**

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU)* (Rec. 18-08) et à la *Recommandation de l'ICCAT sur les observations de navires [Rec. 19-09]*, les États-Unis souhaitent notifier à la Commission qu'ils ont recueilli des preuves indiquant que le navire suivant a exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU) dans la zone de la Convention de l'ICCAT en 2020 :

– **FV OCEAN STAR NO 2 (OMI 8665193)**

Cette activité IUU présumée répond aux éléments suivants de la Rec. 18-08 :

- a. Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.
- b. Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention et l'État du pavillon du navire est dépourvu d'un quota, d'une limite de capture ou d'une allocation d'effort établis en vertu des mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT.
- i. Sont sans nationalité et capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.

Le pavillon du navire est indéterminé, et le navire est présumé être sans nationalité.

Lors d'une patrouille effectuée par les garde-côtes américains le 8 avril 2020, le FV OCEAN STAR NO. 2 (OMI 8665193) a été aperçu en haute mer à environ 270 milles nautiques à l'Est de Cape Lookout, en Caroline du Nord, aux États-Unis. Ce lieu se trouve en haute mer, dans la zone de la Convention de l'ICCAT. Le navire naviguait à 8 nœuds et manœuvrait à des vitesses et des trajectoires différentes, avant de s'immobiliser. Six à huit personnes et des LLs ont été observées sur le pont du navire. Les garde-côtes ont pris contact par radio VHF et l'équipage du navire a déclaré « pêcher » comme étant le but du navire et Taipei chinois comme étant son port d'attache. Le nom OCEAN STAR NO. 2 et Vanuatu sont peints sur la poupe du navire. Les

garde-côtes ont photographié le navire et ont fourni les informations recueillies à l'Office of Law Enforcement (OLE) (Bureau de l'application de la loi) du National Marine Fisheries Service (NMFS) de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). L'OLE du NMFS a mené une enquête sur le navire au cours de laquelle il a déterminé que le navire ne figurait pas sur la liste des navires autorisés de l'ICCAT établie en vertu de la Rec. 13-13 et, par le biais de contacts auprès des autorités de Vanuatu, que le navire ne battait pas pavillon de la République de Vanuatu. L'OLE du NMFS a en outre confirmé que le navire battait précédemment pavillon de Vanuatu et qu'il était autorisé à pêcher dans la zone de la Convention pas plus tard qu'en 2016. Des détails supplémentaires sur les conclusions de l'enquête sont inclus dans la pièce jointe.

Les éléments de preuve présentés dans le rapport ci-joint répondent aux critères d'inscription du FV OCEAN STAR NO 2 sur la liste des navires IUU, tels qu'ils sont énoncés au paragraphe 1 de la Rec. 18-08, en particulier au paragraphe 1, points a), b) et i), reproduits ci-dessus. Conformément au paragraphe 2 de la Rec. 18-08, cette lettre et ce rapport sont fournis afin que le FV OCEAN STAR NO 2 puisse être inclus dans le projet de liste des navires IUU et que la Commission envisage de l'inclure dans la liste finale des navires IUU cet automne.

Nous vous demandons de faire circuler cette lettre et le rapport ci-joint, avec les photographies, à toutes les CPC. Nous invitons également le Secrétariat et les CPC à communiquer toute information dont ils disposent concernant le FV OCEAN STAR NO 2, y compris la propriété actuelle, les opérateurs, le statut de l'État de pavillon et ses activités, y compris le débarquement, le transbordement ou les expéditions de la capture réalisée par ce navire depuis février 2016. Nous saisissons également cette occasion pour rappeler aux CPC leurs responsabilités en matière de contrôle de leurs ressortissants en vertu de la *Recommandation de l'ICCAT visant à promouvoir l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT par les ressortissants des CPC* (Rec. 06-14).

En conclusion, Monsieur le Secrétaire exécutif, je voudrais réaffirmer l'engagement des États-Unis à lutter contre la pêche IUU sous toutes ses formes dans le monde entier. Nous vous prions d'agréer l'expression de notre parfaite considération.

Meilleures salutations.

Andrew Lawler  
Chef de la délégation des États-Unis auprès de l'ICCAT

**Rapport des États-Unis à l'ICCAT sur les allégations de pêche IUU par le *FV OCEAN STAR No. 2***

**Résumé exécutif**

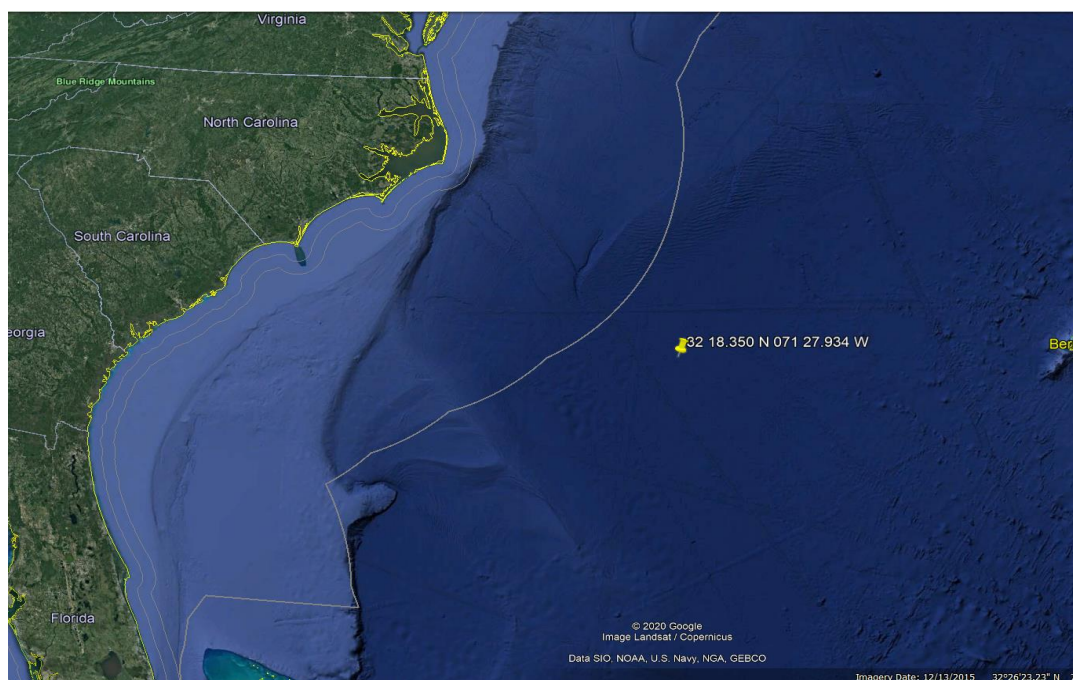
Le 8 avril 2020, une patrouille menée par les garde-côtes américains a identifié un LL étranger opérant à 65-70 miles nautiques en dehors de la ZEE américaine en haute mer dans la zone de la Convention de l'ICCAT. L'Office of Law Enforcement (OLE) (Bureau de l'application de la loi) du National Marine Fisheries Service (NMFS) a mené une enquête et a déterminé que le navire ne figure pas sur le registre des navires de l'ICCAT et, par conséquent, conformément à la Rec. 13-13, n'est pas autorisé à pêcher dans la zone de la Convention. L'activité du navire, l'observation des engins de LL et de l'équipage à bord, ainsi que les communications du navire signalant que son but était de pêcher, indiquaient que le navire était engagé dans des activités de pêche. L'État du pavillon du navire n'a pas pu être déterminé et le navire est présumé être sans nationalité. L'embarquement et l'inspection du navire n'ont pas été possibles.

**Détails du navire conformément à l'addendum 1A de la Recommandation 18-08**

Nom du navire	Ocean Star n°2
Noms antérieurs	Wang FA (2006-2012)
Pavillon	Non classifié
Pavillon antérieur	Vanuatu (2016) / Bolivie (2012)
(Dernier) propriétaire (connu)	Ming Shun Fishery Co LTD
Lieu du registre de l'armateur	Port Vila, Vanuatu
Opérateur	Inconnu
Indicatif d'appel	YJRU6
Numéro OMI	8665193
Numéro d'identification unique du navire (UVI) ou tout autre identificateur	Numéro ICCAT AT000VUT00017
Longueur hors-tout	23,5 m
Photographies	(07) Ci-jointes
Date de la première inclusion du navire sur la liste IUU de l'ICCAT	N/A
Date des activités de pêche IUU alléguées	8-avr-2020
Position des activités de pêche IUU alléguées	32 ° 18.350 N 071° 27.934 W
Résumé des activités IUU alléguées	Etats-Unis-observation d'un LL thonier dans la zone de la Convention, non inclus sur le Registre de navires ICCAT ; pavillon non valide. Communiqué par radio, le navire a déclaré que son but était de pêcher.
Résumé de toute action dont on sait qu'elle a été prise en réponse aux activités	Aucune. La localisation actuelle du navire est inconnue.
Autres informations pertinentes, le cas échéant	L'autorisation de l'ICCAT a expiré le 9 février 2016 Pas de signaux AIS transmis par le navire au moment de la détection et du contact par la garde-côtière des Etats-Unis.

**Détails de l'activité IUU présumée conformément à l'addendum 1B de la Recommandation 18-08**

- a. Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.
- b. Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention et l'État du pavillon du navire est dépourvu d'un quota, d'une limite de capture ou d'une allocation d'effort établis en vertu des mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT.
- i. Sont sans nationalité et capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.



**Figure (A).** Emplacement du FV OCEAN STAR NO 2 observé par la garde-côte des États-Unis lors de la patrouille du 8 avril 2020.



**Figure (B).** Photographie par la garde-côtière des Etats-Unis du FV OCEAN STAR NO 2 lors de la patrouille du 8 avril 2020. Le cercle rouge identifie les engins de LL observés sur les ponts du navire.



**Figure (C).** Photographie par la garde-côtière des Etats-Unis du FV OCEAN STAR NO 2 pendant la patrouille du 8 avril 2020. Le cercle rouge met en évidence le nom du navire et de l'État du pavillon peints sur la poupe du navire.

### Activités du navire

- Le 8 avril 2020, à 1656Z, lors d'une patrouille de surveillance, les garde-côtes américains ont détecté le FV OCEAN STAR NO 2 (OMI 8665193) à environ 65-70 miles nautiques à l'Est de la limite maritime de la zone économique exclusive américaine.
- Le FV OCEAN STAR NO 2 a été initialement détecté alors qu'il transitait vers l'Est à 8 nœuds, il a manœuvré à des vitesses et des trajectoires différentes à l'approche de la garde-côtière avant de s'immobiliser. Le navire ne transmettait pas de signal AIS.
- La position du FV OCEAN STAR NO 2 a été confirmée à 32° 18.350 N / 071° 27.934 W. Cette position se trouve en haute mer, dans la zone de la Convention de l'ICCAT.
- Les garde-côtes ont tenté de communiquer avec le navire par radio VHS et haut-parleur sur une période de 20 minutes, au cours de laquelle entre six et huit personnes ont été identifiées sur le pont du navire.
- L'opérateur radio du FV OCEAN STAR NO 2 a répété "FISH », (pêcher) laissant entendre que le but du navire était de pêcher, et a répondu Taipei chinois lorsqu'on lui a demandé où se trouvait son port d'attache.
- Sept photographies du FV OCEAN STAR NO 2, montrant les profils de la proue, de la poupe, de la bâbord, de la tribord et de la superstructure du navire, prises par le patrouilleur des garde-côtes américains sont jointes.
- Aucun embarquement en haute mer n'a été effectué, mais les informations recueillies ont été transmises au bureau d'application de la loi (OLE) du National Marine Fisheries Service (NMFS) pour un examen plus approfondi.

### Permis du navire et statut de l'État du pavillon

- Le FV OCEAN STAR NO 2 ne figure pas sur le registre actuel des navires de l'ICCAT. Le navire figurait auparavant sur le registre des navires autorisés de l'ICCAT, sous le pavillon de la République de Vanuatu, et sous le numéro de navire AT000VUT00017, jusqu'à ce que cette autorisation expire le 9 février 2016.
- Conformément à la Recommandation de l'ICCAT concernant l'établissement d'un registre ICCAT de bateaux de 20 mètres ou plus de longueur hors-tout autorisés à opérer dans la zone de la Convention [Rec. 13-13], le FV OCEAN STAR NO 2, dont la longueur est documentée comme étant de 23,5 mètres, n'est pas autorisé à pêcher dans la zone de la Convention de l'ICCAT.
- Le FV OCEAN STAR NO 2 figurait également sur le registre des navires de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), sous pavillon du Vanuatu, avec l'identifiant 13986 de la CTOI, jusqu'à ce que son autorisation expire le 14 août 2015. Le propriétaire du navire était documenté comme étant Tuna Fishing (Vanuatu) Ltd, situé à P.O. Box 1640 Port Vila, République de Vanuatu. Cependant, d'autres sources citent Ming Shun Fishery comme propriétaire et fournissent la même adresse de société que Tuna Fishing Ltd.
- L'OLE du NMFS a examiné le site web public de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Département des pêches et de l'aquaculture (Source : [FAO Flagging](#) ), qui a documenté que le FV OCEAN STAR NO 2 est actuellement sous pavillon de la République de Vanuatu depuis 2012. Avant 2012, le navire était exploité sous le nom de WANG FA et battait pavillon bolivien.
- L'OLE du NMFS a contacté les services maritimes de Vanuatu pour demander des informations actuelles et historiques sur les pavillons liés au FV OCEAN STAR NO 2. Vanuatu a répondu que le navire a été radié du registre de Vanuatu le 20 juin 2016 et qu'il a été transféré à Saint-Vincent-et-les-Grenadines.
- L'OLE du NMFS a contacté l'administration maritime de Saint-Vincent-et-les-Grenadines (SVG) pour demander des informations actuelles et historiques sur les pavillons liés au FV OCEAN STAR NO 2. SVG a répondu que le navire semblait être enregistré sous le pavillon de Vanuatu.
- La base de données Sea-web de IHS Markit indique que Ming Shun Fishery Co Ltd est le propriétaire bénéficiaire, le gestionnaire, l'opérateur et le propriétaire enregistré du navire au Taipei chinois, à l'adresse suivante : 7e étage, 87, Houping Road, Qianzhen District, Kaohsiung City, 80666
- Sur la base des informations ci-dessus, l'OLE du NMFS présume que le navire est sans nationalité.





Navire **MARIO 11**

**INFORMATIONS POUR L'INCLUSION D'UN NAVIRE SUR LE PROJET DE LISTE IUU**

Information soumise par les États-Unis [ICCAT Entrada 8757 du 15 septembre 2020] diffusée dans la circulaire ICCAT # 6488 / 2020 (21 septembre 2020)

M. Camille Jean Pierre Manel  
Secrétaire exécutif  
Commission internationale pour la  
conservation des thonidés de l'Atlantique  
c/ Corazón de María 8, 6<sup>e</sup> étage  
28002 Madrid (Espagne)

**Objet : Notification des Etats-Unis relative à l'inclusion dans le projet de liste IUU d'un navire présumé apatride**

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU)* (Rec. 18-08) et à la *Recommandation de l'ICCAT sur les observations de navires [Rec. 19-09]*, les États-Unis souhaitent notifier à la Commission qu'ils ont recueilli des preuves indiquant que le navire **F/V MARIO No 11** présumé apatride a exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU) dans la zone de la Convention de l'ICCAT en 2020.

Au cours d'une patrouille effectuée par les garde-côtes américains le 6 mai 2020, le **FV MARIO No 11** a été aperçu à environ 343 miles nautiques au nord des îles Vierges britanniques à la position 24 28.0 N 063 40.0 W. Cet endroit se trouve en haute mer dans la zone de la Convention de l'ICCAT. Les garde-côtes ont pris contact par radio VHF, mais, en raison des barrières linguistiques, ils n'ont pas été en mesure de discerner des informations importantes du navire concernant ses activités. Les garde-côtes américains ont observé environ 250 ailerons de requins attachés à des lignes sur les ponts du navire. Les détails de l'observation, y compris les photographies du navire et des ailerons de requins prises par les garde-côtes, figurent dans le rapport ci-joint. Sur la base de preuves photographiques, nos experts pensent qu'il pourrait s'agir d'ailerons de requins soyeux (*Carcharhinus falciformis*) et de requin-taupo bleu ou petite taupo (*Isurus* spp.). Les garde-côtes américains ne sont pas montés à bord du **FV MARIO No 11**. Au moment de l'observation, les registres indiquaient que le navire était enregistré au Sénégal et autorisé à pêcher des espèces de l'ICCAT.

Conformément à la *Recommandation de l'ICCAT sur les observations de navires* (Rec. 19-09), en juin 2020, j'ai écrit au Sénégal, en tant qu'État du pavillon déclaré du navire, pour lui fournir toutes les informations pertinentes. Le Sénégal a répondu en expliquant qu'à cette époque, le **FV MARIO n° 11**, ainsi que le **FV MARIO n° 7** n'étaient pas autorisés à rester sur le registre du Sénégal ni autorisés à pêcher des espèces de l'ICCAT. Par conséquent, les États-Unis présumant que le navire est apatride. Les États-Unis et le Sénégal ont fourni des informations sur le navire aux points de contact de l'ICCAT énumérés dans les circulaires 3977 et 4085 pour les rapports d'inspection et les infractions.

En conclusion, Monsieur le Secrétaire exécutif, je voudrais réaffirmer l'engagement des États-Unis à lutter contre la pêche IUU sous toutes ses formes dans le monde entier et remercier le Sénégal d'être un partenaire important dans ces efforts.

Meilleures salutations.

Andrew Lawler  
Chef de la délégation des États-Unis auprès de l'ICCAT

**Rapport des États-Unis au Sénégal concernant la capture d'ailerons de requins  
par le FV MARIO N° 11**

**Résumé exécutif**

Le 6 mai 2020, à 15h15-Z, le navire patrouilleur de la garde-côtière américaine a repéré le navire de pêche *MARIO N° 11* (OMI 8529533) à la position 24° 28.0 N 063° 40.0W, ce qui se situe en haute mer dans la zone de la Convention de l'ICCAT. Le navire patrouilleur de la garde-côtière américaine a pris contact avec le FV *MARIO N° 11* par radio VHF mais, en raison de la barrière linguistique, n'a pas pu obtenir d'informations pertinentes. Une personne à bord du FV *MARIO N° 11* a saisi un thon congelé, indiquant que le navire était en train de pêcher. Le navire patrouilleur de la garde-côtière a observé 16 personnes sur le pont du navire de pêche *MARIO N° 11* et environ 250 ailerons de requin, qui étaient attachés à des cordages sur les ponts du navire.

En raison de la quantité d'ailerons de requins observés, et compte tenu des positions prises auparavant par le Sénégal en faveur de l'interdiction du prélèvement des ailerons de requins en mer, les informations sur cette observation sont fournies pour soutenir l'inspection et le contrôle de l'application, en particulier de la *Recommandation de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT* [Rec. 04-10], qui exige ce qui suit :

1. Les CPC devront prendre les mesures nécessaires afin de demander à leurs pêcheurs d'utiliser intégralement la totalité de leurs prises de requins
2. Les CPC devront demander à leurs navires que les ailerons qu'ils ont à bord ne dépassent pas 5% du poids des requins retenus à bord, jusqu'au premier point de débarquement.
3. Il est interdit de retenir à bord, transborder ou débarquer des ailerons capturés à l'encontre de cette Recommandation.

L'identification positive des espèces de requins n'a pas encore été déterminée sur la base des photographies, bien que nos experts estiment qu'il pourrait y avoir des ailerons de requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*), de requin peau bleue et de requin-taupe bleu ou de petite taupe (*Isurus spp.*). L'inspection de la capture et des parties serait mieux confirmée par l'inspection des ailerons pour s'assurer que les activités ont été menées conformément aux recommandations suivantes :

- *Recommandation de l'ICCAT sur la conservation des renards de mer capturés en association avec les pêcheries dans la zone de la convention de l'ICCAT* [Rec. 09-07]
- *Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du requin océanique capturé en association avec les pêcheries dans la zone de la Convention de l'ICCAT* [Rec. 10-07].
- *Recommandation de l'ICCAT sur le requin marteau (famille Sphyrnidae) capturé en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT* [Rec. 10-08].
- *Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du requin soyeux capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* [Rec. 11-08].
- *Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* [Rec. 19-06]
- *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 16-12 concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* [Rec. 19-07].

**Détails du navire**

Nom du navire	FV MARIO 11
Pavillon	Sénégal
Numéro OMI	8529533
Indicatif d'appel	6WMR
Numéro de registre	DAK1273
Propriétaire/opérateur	HSIN FEI Trading Investment Co. Ltd
Numéro d'identification unique du navire (UVI) ou tout autre identificateur du navire	ICCAT N° AT000SEN00031
Date d'autorisation de l'ICCAT	13/12/2019 au 30/04/2020

**Photographies**



**Figure (A).** Emplacement du FV OCEAN MARIO N° 11 observé par la garde-côtière des États-Unis lors de la patrouille du 6 mai 2020.



**Figure (B).** Photographie du FV OCEAN MARIO N° 11 prise par la garde-côtière des États-Unis lors de la patrouille du 6 mai 2020.




**Figure (C).** Photographie du FV MARIO N° 11 prise par la garde-côtière des États-Unis pendant la patrouille du 6 mai 2020. Le cercle rouge met en évidence les ailerons de requins qui pendent au-dessus des ponts.



**Figure (D).** Photographie du *FV MARIO N° 11* prise par la garde-côtière des États-Unis pendant la patrouille du 6 mai 2020 montrant un gros plan des ailerons de requins suspendus au-dessus du pont.

FICHE D'INFORMATION D'OBSERVATION DE L'ICCAT		
1. Date de l'observation : 6 mai 2020 à 15h15Z		
2. Position du navire repéré : Latitude 24° 28.0 N Longitude 063° 40.0W		
3. Nom du navire observé : FV MARIO NO 11		
4. Pays de pavillon : Sénégal		
5. Port (et pays) du Registre : Sénégal		
6. Type de navire : LL		
7. Indicatif international d'appel radio : 6WMR		
8. Numéro de registre : DAK1273		
9. Numéro de série ICCAT : AT000SENO0031		
10. Numéro OMI : 8529533		
11. Longueur hors-tout et tonnage brut estimés :		23,8 m 93 GT
12. Description de l'engin de pêche (le cas échéant) : Type: LL Quantité estimée (unité): non connue		
13. Nationalité du capitaine: inconnue	Officier :	Équipage:
14. Situation du navire (cocher) : <input checked="" type="checkbox"/> Pêche <input type="checkbox"/> Croisière <input type="checkbox"/> Dérivant <input type="checkbox"/> Ravitaillement <input type="checkbox"/> Transbordement <input type="checkbox"/> Autre (préciser)		
15. Type d'activités du navire repéré (description) :  Les garde-côtes américains ont observé environ 250 ailerons de requins attachés à des cordages sur les ponts du navire. Voir photos ci-jointes.		
16. Description du navire : Voir photos ci-jointes		
17. Autres informations pertinentes :  Les garde-côtes américains ont pris contact par radio VHF, mais, en raison des barrières linguistiques, ils n'ont pas été en mesure d'obtenir des informations pertinentes du navire en ce qui concerne ses activités. Le FV MARIO No 11 n'a pas été arraisonné par les garde-côtes américains.		
18. L'INFORMATION SUSMENTIONNÉE A ÉTÉ RECUEILLIE PAR :  NOM : Garde-côte américain  MOYENS EMPLOYÉS POUR L'OBSERVATION (y compris nom du navire/de l'aéronef, le cas échéant): navire patrouilleur		

Navire *HALELUYA*

 Ref. Ares(2020)5031905 - 25/09/2020



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE  
Gouvernance internationale des mers et pêcheries durables  
**Organisations régionales de gestion des pêches**  
**Le Chef d'unité**

Bruxelles, Mare.B2/

M. Camille Manel Secrétaire exécutif de  
l'ICCAT  
Corazón de Maria, 8  
28002 Madrid Spain

**OBJET : Proposition d'inscription d'un navire sur le projet de liste IUU de l'ICCAT**

Cher M. Manel,

Veillez trouver ci-joint une demande d'inscription du navire de pêche *Haleluya* sur la liste des navires IUU de l'ICCAT. Selon les informations fournies à la page 6 du document COC\_307/ 2019, ce navire est un LL de 24,5 mètres battant pavillon tanzanien et pêchant des espèces relevant de l'ICCAT, bien qu'il ne figure sur aucune des listes de navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces apparentées relevant de la Convention de l'ICCAT.

L'Union européenne est consciente que, dans le cadre du suivi de la 26e réunion ordinaire de l'ICCAT (18-26 novembre 2019, Espagne), des informations complémentaires ont été demandées à la Tanzanie, et nous comprenons que ces informations pourraient ne pas être disponibles avant le 21 octobre 2020.

Néanmoins, l'Union européenne est également d'avis que si l'examen des informations fournies par la Tanzanie ne fournit pas d'explications satisfaisantes concernant les soupçons selon lesquels le navire exerce des activités de pêche conformes à la définition des activités IUU figurant dans la Recommandation 18-08 de l'ICCAT, la Commission devrait alors être en mesure de prendre les actions nécessaires au cours du processus de correspondance envisagé pour remplacer la réunion annuelle de cette année, notamment en examinant l'inscription du navire sur la liste IUU de l'ICCAT.

Je reste à votre disposition pour toute clarification ou information complémentaire.

Veillez accepter l'assurance de ma haute considération.

Anders C. JESSEN

Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'ICCAT

cc: Mmes Alaez Pons E., Arena F., Focquet B., Harford F., Marot L., Moya-Diaz M., Messrs Ansell N., Campbell D., Caruana R., Cesari R., Molledo L., Peyronnet A., Serna M., Kerherve L., Vazquez Alvarez X.

Signature électronique apposée le 25/09/2020 12:05 (UTC + 02) conformément à l'article 4.2 (Validité des documents électroniques) de la décision 2004/563 de la Commission



**Formulaire de déclaration de l'ICCAT concernant des activités IUU**

Conformément au paragraphe 2 de la Recommandation 18-08, les détails de l'activité IUU présumée et des informations disponibles sur le navire sont fournis ci-après.

**A. Détails du navire**

Section		Informations disponibles
A	Nom du navire et noms antérieurs	Haleluya
B	Pavillon et pavillons antérieurs	Tanzanie
C	Armateur et armateurs antérieurs, y compris propriétaire bénéficiaire	IMANELY S.A.S. Barrio Bosque Transv, 52, No 21A -62 Cartagena de Indias Colombie  Taipei chinois Propriétaire bénéficiaire selon <a href="http://uviolombia.org/#">http://uviolombia.org/#</a> Chem Chin Tien (Chin Tien Chen selon <a href="https://redprensaverde.org/2019/11/12/ocho-toneladas-de-aleta-de-tiburon-estan-almacenadas-en-cartagena/">https://redprensaverde.org/2019/11/12/ocho-toneladas-de-aleta-de-tiburon-estan-almacenadas-en-cartagena/</a> )
D	Lieu d'immatriculation du propriétaire	IMANELY SAS : Colombie  Propriétaire bénéficiaire selon <a href="http://uviolombia.org/#">http://uviolombia.org/#</a> : Taipei chinois
E	Opérateur et opérateurs antérieurs	IMANELY S.A.S. Barrio Bosque Transv, 52, No 21A -62 Cartagena de Indias COLOMBIE
F	Indicatif d'appel et indicatifs d'appel antérieurs	5-IM 615
G	Numéro OMI	
H	Numéro d'identificateur unique (UVI), ou, si ce n'est pas applicable, tout autre numéro d'identification du navire	Selon <a href="http://uviolombia.org/#">http://uviolombia.org/#</a> : 4000354 Marquage de la coque CP-050284-A (voir pièce jointe)
I	Longueur hors tout	24,5 m (Doc. N° COC_307/ 2019) 26 m selon <a href="http://uviolombia.org/#">http://uviolombia.org/#</a>
J	Photographies	Voir pièce jointe
K	Date de la première inclusion du navire sur la liste IUU de l'ICCAT	
L	Date des activités de pêche IUU alléguées	2019-2020 (Doc. N° COC_307/ 2019)
M	Position des activités de pêche IUU alléguées	Eaux colombiennes et eaux d'autres pays dans la zone de la Convention ICCAT (Doc. N° COC_307/ 2019)

N	Résumé des activités IUU alléguées (voir aussi section B)	Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT
O	Résumé de toute action dont on sait qu'elle a été prise en réponse aux activités	
P	Résultat de toute action entreprise	
Q	Autre information pertinente, le cas échéant (p.ex. faux pavillons éventuels ou faux noms de navires utilisés, <i>modus operandi</i> , etc.)	

### B. Détails de l'activité IUU alléguée

(Indiquer avec un «X» les éléments applicables de l'activité et fournir les détails pertinents, y compris la date, le lieu et la source de l'information. Des informations supplémentaires peuvent être fournies dans une pièce jointe si nécessaire.)

Rec. paragr. xx	XX	Navires ayant pêché des espèces couvertes par la Convention ICCAT dans la zone de la Convention et :	Indiquer et fournir des détails
a		Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.	X (voir détails ci-dessous)
b		Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention, et le navire dont l'État de pavillon est dépourvu de quotas, de limite de capture ou d'allocation de l'effort établis en vertu des mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT	
c		N'enregistrent ou ne déclarent leurs captures réalisées dans la zone de la Convention ICCAT, ou font de fausses déclarations	
d		Preignent ou débarquent du poisson sous-taille, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT	
e		Pêchent durant les fermetures de pêche ou dans les zones interdites, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT	
f		Utilisent des engins de pêche ou des méthodes de pêche interdits, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT	

g	Transbordent ou participent à d'autres opérations conjointes, telles que l'approvisionnement ou le ravitaillement en combustible, avec des navires inscrits sur la liste de navires IUU	
h	Capturent, sans autorisation, des thonidés ou espèces voisines dans les eaux sous la juridiction nationale des États côtiers dans la zone de la Convention ICCAT, et/ou contreviennent aux lois et règlements de cet État, sans préjudice des droits souverains des États côtiers à prendre des mesures à l'encontre de ces navires	
i	Sont sans nationalité et capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.	
j	Se livrent à la pêche ou à des activités liées à la pêche contrairement à toute autre mesure de conservation et de gestion de l'ICCAT	

- a. Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT (Rec. 18-08, para 1.a et Rec. 13-13, para 1).

Les informations fournies par la Colombie à la page 6 du document COC\_307/2019 indiquent que le navire est un LL de 24,5 mètres battant pavillon tanzanien qui capture des espèces couvertes par l'ICCAT et opère à la fois dans les eaux colombiennes et dans les eaux d'autres pays. Selon les mêmes informations, le navire a été autorisé à pêcher des thonidés et d'autres poissons dans les eaux colombiennes au moins jusqu'au 26 juillet 2020.

La Recommandation 13-13, paragraphe 1, de l'ICCAT stipule que « *La Commission devra établir et maintenir un registre ICCAT des bateaux de pêche mesurant 20 mètres ou plus de longueur hors-tout (ci-après dénommés « Grands bateaux de pêche » ou « LSFV ») habilités à pêcher des thonidés et des espèces apparentées dans la zone de la Convention. Aux fins de la présente Recommandation, les LSFV ne figurant pas dans ce registre sont considérés comme n'étant pas habilités à pêcher, retenir à bord, transborder ou débarquer des thonidés ou des espèces apparentées.* »

Néanmoins, le navire ne figure pas sur la liste pertinente de l'ICCAT des navires autorisés à pêcher des thonidés ou des espèces apparentées dans la zone de la Convention de l'ICCAT.

PHOTOGRAPHIES DU NAVIRE



De :

<https://redprensaverde.org/2019/11/12/ocho-toneladas-de-aleta-de-tiburón-están-almacenadas-en-cartagena/>

Date non connue



De :

<https://redprensaverde.org/2019/11/12/ocho-toneladas-de-aleta-de-tiburón-están-almacenadas-en-cartagena/>

Date non connue



De : <http://www.shipspotting.com/gallery/photo.php?lid=2659540>

Photo prise à Cartagena, Colombie, le 30 mars 2017

Suite aux circulaires n° 3326/2020 et n°6707/2020 de l'ICCAT, et conformément au paragraphe 3 de la Rec. 18-08, le Taipei chinois a communiqué son soutien à l'inclusion du navire apatride *Ocean Star No. 2*/OMI 8665193 (ancien numéro de registre de l'ICCAT AT000VUT00017) sur le projet de liste IUU. Cette communication et ses annexes ont été diffusées le 30 septembre 2020 par le biais de la circulaire n°6741/2020 de l'ICCAT.

Suite à la circulaire n°6707/2020 de l'ICCAT, la Bolivie a communiqué une notification concernant d'éventuelles activités illégales, non réglementées et non déclarées du navire *Cobija* / OMI 7330399 (ancien nom : *Cape Flower*) opérant illégalement sous pavillon bolivien sans l'autorisation de la Bolivie. Cette communication et sa déclaration ont été diffusées le 21 octobre 2020 par le biais de la circulaire n° 7197/2020 de l'ICCAT.

Suite à la circulaire n°6707/2020 de l'ICCAT, Saint-Vincent-et-les-Grenadines a communiqué une notification concernant le navire battant pavillon de la Guinée équatoriale *Asian Warrior* / OMI 7322897 présumé avoir exercé des activités de pêche illicite, non réglementée et non déclarée (Rec. 18-08) et a informé que ce navire avait été radié du registre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines en février 2016. Cette communication et ses annexes ont été diffusées le 21 octobre 2020 par le biais de la circulaire n° 7206/2020 de l'ICCAT.

Suite à la circulaire n° 6707/2020 de l'ICCAT, et conformément au paragraphe 3 de la Rec. 18-08, le Taipei chinois a communiqué son soutien à l'inclusion du navire apatride *Haleluya*/IRCS 5IM615 sur le projet de liste IUU. Cette communication et ses annexes ont été diffusées le 23 octobre 2020 par le biais de la circulaire n°7250/20 de l'ICCAT.

Suite aux circulaires n° 6707/2020 et n°7197/2020 de l'ICCAT, et conformément au paragraphe 3 de la Rec. 18-08, les États-Unis ont communiqué de nouvelles informations concernant les navires *Sage*/OMI 7825215 et *Cobija*/OMI 7330399. Cette communication a été diffusée le 26 octobre 2020 par le biais de la circulaire n°7275/2020 de l'ICCAT.

Conformément au paragraphe 11 de la Rec. 18-08, les États-Unis ont communiqué le 10/11/2020 (ICCAT n° E20-10724) leur objection à l'inscription par recoupement sur la liste des navires IUU des ORGP qui ne sont pas énumérées dans la note de bas de page du paragraphe 11 de la Rec. 18-08. Cette information a été circulée par le biais de la circulaire n°7726/2020 le 11 novembre 2020 (voir **pièce jointe** ci-dessous). Par conséquent, les 30 navires IUU ayant fait l'objet d'un recoupement avec la liste IUU 2020 de la CTOI ont été supprimés de la version B du document PWG-405/20.

*Pièce jointe*

**OBJECTION DES ÉTATS-UNIS À L'INSCRIPTION PAR RECOUPEMENT DE NAVIRES SUR LA LISTE IUU**  
*(ICCAT Entrada #10724 du 11/11/20)*

Les États-Unis souhaitent répondre à votre correspondance transmise dans la circulaire n°6845 concernant la mise en œuvre des dispositions de la Recommandation 18-08 de l'ICCAT relatives à l'inscription par recoupelement sur la liste IUU et vous en remercient. Nous soumettons cette correspondance conformément au paragraphe 12(c) de ladite Recommandation. Les États-Unis soutiennent pleinement l'application des dispositions relatives à l'inscription par recoupelement par les ORGP pour garantir que les navires inscrits sur les listes IUU n'échappent pas aux effets de l'inscription sur une liste par une ORGP en se déplaçant vers des pêcheries relevant d'une autre ORGP. C'est dans cet esprit que nous souhaitons soulever les points suivants concernant la mise en œuvre de la Recommandation 18-08 de l'ICCAT et des directives connexes pour l'inscription par recoupelement sur la liste des navires IUU établies dans la Résolution 14-11 de l'ICCAT.

Comme le note le Secrétariat dans la circulaire n°6845, les navires inscrits sur la liste de la CTOI et présentés pour une éventuelle inscription par recoupelement sur la liste de l'ICCAT ont eux-mêmes été inscrits sur la liste de la CTOI en appliquant sa propre disposition d'inscription par recoupelement. Cela comprenait les navires initialement inscrits par SIOFA et SPRFMO, deux ORGP qui ne sont pas incluses dans la note de bas de page du paragraphe 11 de la Rec. 18-08 en tant que partenaires d'inscription par recoupelement avec l'ICCAT. Nous ne savons pas si l'ICCAT avait l'intention que les listes des ORGP qui ne sont pas expressément nommées dans cette note de bas de page puissent néanmoins être utilisées par l'ICCAT après avoir été croisées par une ORGP qui est incluse dans cette note de bas de page.

En ce qui concerne ces navires croisés avec la liste de la CTOI, il est d'autant plus préoccupant que le Secrétariat n'a pas été en mesure de circuler à la Commission des informations justificatives sur les inscriptions initiales. Les informations à l'appui sont un élément crucial du processus d'inscription par recoupelement de l'ICCAT pour permettre aux CPC de prendre une décision en connaissance de cause, notamment en ce qui concerne la question de savoir s'il existe suffisamment d'informations pour justifier l'inscription et un lien suffisant avec la conservation et la gestion des espèces de l'ICCAT. Conformément aux paragraphes 11 et 12 de la Rec. 18-08, ainsi qu'aux directives de la Rés. 14-11, ces informations doivent être apportées lors de la circulation des navires en vue de leur éventuelle inscription par recoupelement.

Les États-Unis notent que la circulaire comprenait des informations à l'appui pour neuf navires inscrits à l'origine sur la liste de l'OPASE, et les États-Unis remercient le Secrétariat à ce sujet. Pour tous les autres navires inscrits par recoupelement provenant de la CTOI, les États-Unis demandent que le Secrétariat les retire de la liste IUU finale de l'ICCAT dès maintenant (à moins qu'ils n'aient déjà été inscrits précédemment conformément aux procédures de l'ICCAT), et que le Secrétariat contacte les ORGP qui ont inscrit les navires à l'origine pour obtenir des informations justificatives. Une fois que les informations justificatives requises seront obtenues pour ces navires, nous demandons au Secrétariat de faire circuler à nouveau ces navires, avec les informations d'appui, en vue d'une inscription croisée intersessions par l'ICCAT, conformément à la Rec. 18-08 et à la Rés. 14-11.

Nous tenons à souligner que nous n'avons pas l'intention de retarder l'adoption de la liste IUU finale par le biais du processus de correspondance cette année. Étant donné que la Rec. 18-08 permet que le processus d'inscription par recoupelement se déroule pendant la période intersessions, l'ICCAT devrait procéder à l'adoption de la liste IUU finale sans ces navires pendant que le processus normal d'inscription par recoupelement se déroule pendant la période intersessions.

La volonté des États-Unis d'adopter cette approche en cette année sans précédent dépend de la clarification par l'ICCAT de la portée et de l'intention des dispositions relatives à l'inscription par recoupelement de sa mesure d'inscription des navires sur la liste IUU dans le cadre des futures discussions du Groupe de travail IMM ou du PWG.



Enfin, pour garantir la mise en œuvre rapide et efficace des dispositions de l'ICCAT en matière d'inscription par recoupement, nous demandons instamment au Secrétariat de maintenir des contacts appropriés avec les secrétariats des autres ORGP afin d'obtenir rapidement des copies des listes de navires IUU de ces ORGP lorsqu'elles sont adoptées ou modifiées, et de recueillir et de diffuser à la Commission toute la documentation d'appui disponible auprès de cette ORGP concernant les décisions d'inscription/radiation.